

La Présidente الرئيسة

Nouakchott, le 30 MAY 2024 انواكشوط، في

Numéro: الرقم:

ARMP/Pr: 08 1 / 24 س ت ص ع:

### AVIS DE LEVÉE DE SUSPENSION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP, statuant au fond, en date du 30 mai 2024, sur les recours introduits respectivement par STS et par SNM contre la décision d'attribution provisoire, par la CPMP du Ministère de l'Education Nationale et de la Réforme du System Educatif (MENRSE), du marché « d'acquisition de 30 000 table-bancs en deux lots distincts au profit des établissements scolaires », objet de l'Appel d'Offres N°02/CPMP/MENRSE/2024 :

- Dit non fondés les recours ;
- Ordonne la levée de la suspension et la poursuite de la procédure de passation du marché, conformément aux dispositions des textes des marchés publics applicables au cas d'espèce, aux stipulations du DAO, aux analyses et conclusions qui seront développées dans la décision ;
- Charge le Directeur Général d'informer les parties concernées de la décision qui sera publiée sur le site web de l'ARMP : [www.arp.mr](http://www.arp.mr).

Khadija BOUKA <sup>BE</sup>

